

**Bruxelles, le 9 octobre 2015  
(OR. en)**

**12809/15**

**ENV 615  
DEVGEN 179  
ONU 118  
RELEX 781  
FIN 669**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	"Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030" et ses aspects environnementaux - Échange de vues

---

1. Le sommet des Nations Unies sur le développement durable (New York, 25-27 septembre 2015) a donné lieu à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ("Transformer notre monde"), dans lequel figure un ensemble unique d'objectifs mondiaux de développement durable (ODD), qui remplaceront les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'adoption du Programme à l'horizon 2030 constitue l'aboutissement d'un long processus de dialogue et de négociations, entamé lors du sommet Rio+20 en juin 2012, auquel ont participé des représentants de gouvernements ainsi que des acteurs non étatiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 répond de manière globale aux défis mondiaux en s'attaquant à l'éradication de la pauvreté et en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans tous leurs aspects. Les 17 nouveaux ODD et les 169 cibles associées couvrent des domaines clés tels que la pauvreté, l'inégalité, la sécurité alimentaire, la santé, la consommation et la production durables, la croissance, l'emploi, les infrastructures, la gestion durable des ressources naturelles, les océans, le changement climatique et l'égalité des sexes.

2. Dans ce contexte, la présidence estime que la session du Conseil "Environnement" qui se tiendra le 26 octobre 2015 sera une bonne occasion de commencer à réfléchir à la manière d'assurer la mise en œuvre effective du Programme à l'horizon 2030 au niveau de l'UE, y compris d'un point de vue environnemental.

Afin d'orienter et de structurer l'échange de vues qui aura lieu lors du Conseil, la présidence a rédigé un document d'information ainsi que trois questions, qui figurent à l'annexe de la présente note.

3. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre note du document d'information et des questions de la présidence (qui figurent en annexe) et à les transmettre au Conseil en vue de l'échange de vues précité du 26 octobre 2015.

**"Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"  
et ses aspects environnementaux**

**- Échange de vues -**

Le sommet des Nations Unies sur le développement durable (New York, 25-27 septembre 2015) a donné lieu à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ("Transformer notre monde"), dans lequel figure un ensemble unique d'objectifs mondiaux de développement durable (ODD), qui remplaceront les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD): l'adoption de ce programme est l'aboutissement d'un long processus entamé lors du sommet Rio+20 en juin 2012.

Nous nous félicitons que ce nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 ait un caractère universel et soit porteur de changement; il offre ainsi, dans tous les secteurs, une approche universelle et axée sur l'intégration, et vise à parvenir à une amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être des citoyens sur notre planète, sans que personne ne soit laissé de côté.

Nos ambitions et nos possibilités ont été renforcées, notamment en ce qui concerne les questions environnementales et climatiques, maintenant ainsi l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Certains ODD portent, entre autres, sur l'eau et l'assainissement, l'énergie durable, les villes durables, les modes de consommation et de production durables, le climat, les océans et les écosystèmes territoriaux. En outre, le Programme pour l'horizon 2030 tient compte des interconnexions et des interactions entre, d'une part, l'environnement et le climat et, d'autre part, les autres secteurs ainsi que des questions politiques telles que la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'agriculture et l'alimentation, la santé, l'éducation, la croissance ou l'industrialisation, et les infrastructures. Le Programme pour l'horizon 2030 souligne ainsi que la viabilité environnementale constitue un élément fondamental pour parvenir à un développement durable pour tous dans les limites de notre planète.

L'adoption de ce programme marque une étape importante pour que la 21e session de la Conférence sur les changements climatiques (COP 21), qui se tiendra à Paris, puisse être couronnée de succès. Bien que ces deux processus se déroulent en parallèle, leurs objets sont très étroitement liés. Reconnaître que les effets néfastes du changement climatique compromettent la capacité de tous les pays à parvenir à un développement durable a permis de jeter des bases solides dans la perspective de la Conférence de Paris.

La mise en place d'un cadre mondial d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les ODD et les cibles constitue un élément essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est capital de mettre au point des indicateurs destinés au contrôle, au suivi et à l'examen du programme. Des données et indicateurs adéquats permettant d'évaluer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre du programme aux niveaux régional, national et mondial sont nécessaires. Le Programme à l'horizon 2030 réaffirme le rôle central du Forum politique de haut niveau, qui consiste à superviser un réseau de processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale, en travaillant de manière cohérente avec d'autres organes compétents des Nations Unies.

L'action collective sera essentielle à la réussite du Programme à l'horizon 2030. Pour pouvoir atteindre les objectifs et les cibles prévus, il est nécessaire de rassembler l'ensemble des acteurs, tant du secteur public que des entreprises et de la société civile, aussi bien les organisations que les citoyens. Le Programme à l'horizon 2030 ne se limite pas à des objectifs et à des cibles, il s'agit également de gouvernance et d'ouverture.

Tout comme le reste de la communauté internationale, l'Union européenne et ses États membres sont confrontés au défi que constitue la mise en œuvre de ce plan ambitieux, et sont résolus à atteindre les ODD d'ici 2030. Pour relever ce défi, nous devons dûment évaluer et examiner nos stratégies, nos politiques et nos instruments, afin de nous assurer qu'ils sont adaptés aux objectifs poursuivis.

Le développement durable est depuis longtemps au cœur du projet européen. Il est ancré dans les traités et dans nos politiques, telles que la stratégie de l'UE en faveur du développement durable de 2006, le 7e PAE et la stratégie Europe 2020. La croissance durable est, depuis 2010, intégrée à la stratégie Europe 2020 et les ODD contribueront désormais à façonner la réflexion sur l'avenir de cette stratégie. L'UE dispose de politiques et d'instruments sectoriels dans un grand nombre de domaines couverts par les ODD. Eurostat élabore un rapport de suivi tous les deux ans à partir de plus d'une centaine d'indicateurs, dont 12 "indicateurs clés du développement durable".

À cet égard, parmi les premières mesures importantes à prendre, il conviendra de déterminer si le cadre et les structures de gouvernance existants de l'UE sont adaptés et suffisants pour lui permettre d'atteindre les objectifs et cibles prévus par le Programme à l'horizon 2030, et si de nouvelles actions ou orientations stratégiques sont nécessaires pour une mise en œuvre effective et globale, ainsi que d'identifier les politiques et instruments européens appropriés et d'éliminer les éventuels obstacles.

## Questions:

1. *Bien que l'UE ait élaboré un large éventail de politiques dans les domaines couverts par les ODD, il convient que nous déterminions si d'autres efforts sont nécessaires, et dans quel(s) domaine(s). Quelles sont pour vous, d'un point de vue environnemental, les principales priorités de l'UE pour mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030, tant au niveau des objectifs purement environnementaux que des autres objectifs où la dimension environnementale est primordiale (par exemple la santé, les transports, l'énergie, l'agriculture, les villes)?*
  
  2. *La cohérence des politiques sera essentielle pour parvenir au développement durable et pour réaliser les ODD. De quelle façon l'UE pourrait-elle assurer une meilleure cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment faudrait-il garantir la cohérence entre le niveau national et le niveau de l'UE? Quelles sont les meilleures pratiques au sein de la Commission et des États membres?*
  
  3. *L'ambition et la détermination de l'UE concernant le Programme à l'horizon 2030 supposent qu'elle continue à affirmer son rôle prépondérant au niveau mondial, tant en matière de suivi que de contrôle. De quelle manière l'UE pourrait-elle, avec la plus grande efficacité, rendre compte des mesures prises et des progrès accomplis, y compris au sein du Forum politique de haut niveau, en ayant recours, dans la mesure du possible, aux procédures existantes dans l'UE pour l'établissement de rapports?*
-